

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2009.

L'an deux mil neuf et le vingt février à vingt heures le Conseil Municipal de la commune de La Beaume, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Serge RIGAUD, le maire.

Présents : EYMERY Jean-Claude, CANDY Roger, BERMOND François, ELAPHOS Marie-Hélène, BELLET Jean-Paul, NOISIER Françoise, RIGAUD Josiane et PINET Jacqueline.

Absents : CASTAGNO Pierre et BRUN Barnabé (pouvoir donné à ELAPHOS Marie-Hélène).

Secrétaire de séance : EYMERY Jean-Claude.

Lecture du précédent compte rendu : Approuvé et signé.

Office du Tourisme :

Nathalie NICOLAS a présenté à l'assemblée la plaquette de ses travaux d'inventaire réalisés pendant l'année 2008 concernant le patrimoine et l'histoire de La Beaume. A la lecture de son mémoire il lui a été demandé de mentionner l'historique du col de Montbrand qui y a été omis.

Dans l'optique d'élaborer le panneau touristique qui sera implanté sur l'aire d'accueil, le centre du village et les hameaux ont été mis en avant. Une commission sera chargée d'en étudier le contenu sachant qu'une maquette est en cours d'élaboration avec Mme LALLEMAND.

ONF - bilan des actions menées et travaux envisagés en 2009 :

- Parmi les travaux réalisés en 2008, le programme d'entretien annuel d'un montant de 5 926,10 € HT comprenait :
 - la création du périmètre parcelles 15 et 30 sur 4,3 km
 - l'entretien du réseau routier et la réfection de la piste des Baralliers
 - le lotissement d'une coupe d'affouage
 - la délivrance d'une coupe d'affouage - parcelle 14 (100 m³)
 - le martelage des parcelles 5 et 6 pour un volume de 1 148 m³ et de la parcelle 7 pour un volume de 645 m³
- Pour 2009 il est prévu la vente des parcelles 5, 6 et 7 pour un montant estimé à 17 000 € sous réserve que les ventes de coupes ne soient pas gelées en raison des tempêtes survenues dans le Sud-Ouest en janvier 2009.
- Les travaux d'un montant estimé à 3 962 € HT du programme d'entretien annuel envisagés en 2009 sont les suivants :
 - création du périmètre sur 1,2 km des parcelles 25, 26 et 27
 - entretien des routes de l'Aup et des Baralliers sur 7,5 km (parcelles martelées)
 - martelage des parcelles 9, 10, et 11 pour mise en vente en 2010 : volume estimé 2 200 m³
- D'autre part une réunion DFCI s'est déroulée le 2 octobre 2008 à Serres concernant un programme de mise en place de citernes et de pistes forestières sur le secteur des Baronnie. La Beaume se trouvant à l'extrémité de la zone concernée, les projets d'aménagement ne sont pas prioritaires.
- Par contre le programme d'aménagement de la forêt communal de La Beaume prévoit l'exploitation des parcelles 22 à 26 du canton du Pic de La Tour à partir de 2015. Or ces dernières ne sont desservies par aucun accès alors que le bois d'affouage qui pourrait être délivré se trouve dans cette zone. Le conseil municipal demande à l'ONF une étude de faisabilité pour créer un chemin forestier permettant d'y accéder. L'accès aux sources alimentant La Bégüe en serait également amélioré.
- Maintien du personnel de l'ONF : Ces derniers sont inquiets quant aux menaces que feraient peser les nouvelles restructurations de cet Etablissement pour nos forêts communales. Le conseil municipal soutien leur action visant à s'opposer aux mesures de délocalisation, de fermetures de sites et à la suppression d'une gestion forestière basée sur le triage.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2009 (suite).

Personnel communal :

Christian ELAPHOS, de part son ancienneté, peut accéder au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe. Pour se faire, il est nécessaire de créer le poste correspondant et de supprimer l'emploi d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe sur lequel il était affecté. Par délibération le conseil municipal accepte cette modification de poste.

Service MEDICOM :

Comme chaque année les tarifs pour l'année 2009 des visites médicales des agents communaux sont révisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique, qui demande aux collectivités leur accord pour continuer à bénéficier de leur service. Par délibération, le conseil municipal accepte les termes de l'avenant proposé. Le maire précise que certains agents pourront effectuer une visite un an sur deux dès lors qu'ils n'exercent pas d'emploi à risque.

Cantine d'Aspres :

Cet ordre du jour est reporté à une prochaine séance car la participation demandée par la commune d'Aspres-sur-Buëch n'est pas définitivement fixée.

Eau potable :

- Dans le cadre des démarches entamées par la Communauté de Communes du Haut Buëch en vue de la réalisation des travaux de protection des captages d'eau potable, certaines parcelles boisées doivent faire l'objet d'un défrichement. La Commune, pour ce qui concerne les parcelles lui appartenant, doit donner l'autorisation à la C.C.H.B. pour procéder aux démarches nécessaires en vue d'obtenir les différentes autorisations. Par délibération le conseil municipal accède à leur demande et s'engage à se rapprocher du service instructeur pour définir les mesures compensatoires appropriées (boisement, réengazonnement, haies...)
- Le Conseil Général des Hautes-Alpes a mis en place depuis le 1^{er} janvier 2006 une assistance technique gratuite dans le domaine de l'eau potable (SATEP). La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA, article 73) adoptée par l'Assemblée Nationale fin décembre 2006 et son décret d'application du 26 décembre 2007 sont rendues applicables au 1^{er} janvier 2009. Cette mission consiste en une visite annuelle de l'ensemble des points d'eau afin d'établir un diagnostic des ouvrages. Compte tenu du barème de calcul de cette prestation aucune participation financière ne sera demandée à la commune pour l'assistance technique départementale. Une convention, précisant la durée, le coût et la nature de la prestation est établie entre le Conseil Général et notre commune bénéficiaire de l'Assistance Technique.

Informations :

Dossiers en cours : La demande de subvention pour la restauration du petit patrimoine communal (lavoir de La Bégüe et monument aux morts) a été enregistrée par le Conseil Régional. Ceux-ci nous informeront ultérieurement du montant de subvention attendu.

Gîte communal : Celui-ci est régulièrement loué et le conseil municipal décide d'en réviser les tarifs pour la prochaine saison (voir délibération).

Voirie : l'entreprise COLAS a été retenue pour les travaux programmés et interviendra après l'hiver.

Recensement de la population : Il s'est achevé le 14 février dernier et s'est déroulé dans de bonnes conditions. L'INSEE communiquera les données ultérieurement.

Comité des Fêtes : L'association présente le bilan de l'année 2008 qui, grâce à leur report d'excédent des années précédentes, a couvert le déficit de la saison qui s'est achevée en demi-teinte à cause des intempéries.

C.C.H.B. : Leur situation financière est délicate et les élus réfléchissent aux moyens qu'ils pourront mettre en œuvre pour équilibrer les futurs exercices comptables.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2009 (fin).

Questions diverses :

Réclamation : 4 administrés demandent la possibilité d'accéder à la salle des associations pour s'y retrouver et jouer aux cartes. Le problème de la couverture d'assurance se posant, il leur sera demandé d'adhérer au club des anciens et de nommer un responsable pour l'utilisation de ce local. Sous ces conditions l'accès à la salle leur sera autorisé.

Anniversaire : Au mois de mars M. Pierre BERCIER, originaire de La Beaume et résidant actuellement au foyer à Veynes, fêtera son 100^{ème} anniversaire. Les élus qui le souhaitent lui rendront visite à cette occasion pour lui offrir le champagne et souffler les bougies avec lui.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 05.